
**RECUEIL DES AVIS ISSUS DE LA CONSULTATION
AUPRÈS DES MINISTÈRES ET ORGANISMES**

Liste chronologique

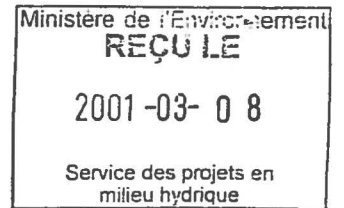
Ministères et organismes	Date	Nbre pages
1. <i>Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Direction générale des pêches et de l'aquaculture commerciales</i>	6 mars 2001	1 page.
2. <i>Ministère de l'Environnement, Direction du patrimoine écologique et du développement durable</i>	3 novembre 2000	1 page.
3. <i>Ministère de la Santé et des Services sociaux, Direction générale de la santé publique</i>	17 novembre 2000	3 pages.
4. <i>Ministère de l'Environnement, Direction de l'hydraulique et de l'hydrique</i>	20 novembre 2000	4 pages.
5. <i>Ministère de l'Environnement, Direction de l'hydraulique et de l'hydrique</i>	28 novembre 2000	5 pages.
6. <i>Ministère de l'Environnement, Direction du suivi de l'état de l'environnement</i>	7 décembre 2000	1 page.
7. <i>Ministère de la Sécurité publique, Direction régionale Bas-Saint-Laurent, Gaspésie — Les Îles-de-la-Madeleine</i>	7 décembre 2000	1 page.
8. <i>Ministère de l'Environnement, Direction de l'hydraulique et de l'hydrique</i>	4 décembre 2000	1 page.
9. <i>Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Direction générale des pêches et de l'aquaculture commerciales</i>	8 décembre 2000	5 pages.
10. <i>Environnement Canada, Division des évaluations environnementales</i>	8 décembre 2000	4 pages.
11. <i>Pêches et Océans Canada, Région Laurentienne</i>	5 décembre 2000	1 page.
12. <i>Pêches et Océans Canada, Région Laurentienne</i>	8 décembre 2000	3 pages.
13. <i>Ministère de l'Environnement, Direction régionale du Bas-Saint-Laurent</i>	6 décembre 2000	2 pages.
14. <i>Société de la faune et des parcs du Québec</i>	14 décembre 2000	2 pages.
15. <i>Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation</i>	8 décembre 2000	1 page.
16. <i>Ministère de l'Environnement, Direction du suivi de l'état de l'environnement</i>	13 décembre 2000	2 pages.
17. <i>Ministère de l'Environnement, Direction des politiques du secteur municipal</i>	14 décembre 2000	1 page.
18. <i>Ministère de l'Environnement, Direction du suivi de l'état de l'environnement</i>	17 janvier 2001	1 page.
19. <i>Ministère de l'Environnement, Direction régionale du Bas-Saint-Laurent</i>	2 février 2001	1 page.
20. <i>Ministère de la Sécurité publique, Direction générale de la Sécurité civile et de la Sécurité incendie</i>	2 février 2001	1 page.
21. <i>Ministère de l'Environnement, Direction du patrimoine écologique et du développement durable</i>	9 février 2001	1 page.
22. <i>Ministère de l'Environnement, Direction de l'hydraulique et de l'hydrique</i>	9 février 2001	2 pages.

23.	<i>Ministère de l'Environnement, Direction du suivi de l'état de l'environnement</i>	<i>5 février 2001</i>	<i>1 page.</i>
24.	<i>Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Direction générale des pêches et de l'aquiculture commerciales</i>	<i>15 février 2001</i>	<i>6 pages.</i>
25.	<i>Société de la faune et des parcs du Québec</i>	<i>20 février 2001</i>	<i>1 page.</i>
26.	<i>Environnement Canada, Division des évaluations environnementales</i>	<i>15 février 2001</i>	<i>1 page.</i>
27.	<i>Régie régionale de la santé et des services sociaux, Bas-Saint-Laurent</i>	<i>20 février 2001</i>	<i>1 page.</i>



Gouvernement du Québec
Ministère de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation

Direction générale des pêches et
de l'aquiculture commerciales
Direction de l'Innovation et des Technologies
Centre Aquacole Marin



Le 6 mars 2001

Monsieur Serge Pilote
Direction des évaluations environnementales
Services des projets en milieu hydrique
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec)
G1R 5V7

OBJET : Question du 28 février 2001

Monsieur,

En réponse à votre question, je n'ai pas les arguments scientifiques nécessaires pour continuer le débat. Juste une dernière remarque, le comportement d'un panache de dispersion dans le lac St-Pierre doit être très différent de celui d'un panache dans le fleuve à la hauteur de Rivière-du-Loup à cause des conditions de courant.

Ceci dit, j'accepte le fait que les impacts sur l'ensemble du stock de larves soient négligeables. On peut donc conclure et juger la réponse acceptable.

Espérant le tout à votre satisfaction, je vous prie de recevoir mes meilleures salutations.



Marcel Roussy, biologiste

MR/dd

c. c. M. Dario Lemelin
M. Lucien Poirier
M. André Dubois



NOTE

DESTINATAIRE : Gilles Brunet
Service des projets en milieu hydrique

DATE : Le 3 novembre 2000

OBJET : Étude d'impact « Programme de dragage de 25 ans du quai de Rivière-du-Loup par la Société des traversiers du Québec » - Avis sur les espèces floristiques menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées
V/R : 3211-02-180 - N/R : AUT-063 5145-04-28 (144)

La présente fait suite à votre demande d'analyse de recevabilité de l'étude d'impact relative à l'objet ci-dessus.

Les plantes vasculaires menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées ne constituent pas une problématique dans le présent dossier. En effet, notre Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec ne recense aucune mention d'intérêt pour le secteur à l'étude et juge le potentiel pour de telles espèces très faible.

Nous jugeons donc recevable l'étude, au regard de notre champ de compétence, et ne croyons pas nécessaire d'être sollicité lors des étapes ultérieures de consultation.

N'hésitez pas à communiquer avec nous pour toute question concernant ce dossier.

Le directeur,

Léopold Gaudreau

LG/GJ/pd

Direction du patrimoine écologique et du développement durable

Édifice Marie-Guyart, 4^e étage, boîte 21
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Téléphone : (418) 521-3907
Télécopieur : (418) 646-6169
Internet : <http://www.menv.gouv.qc.ca>

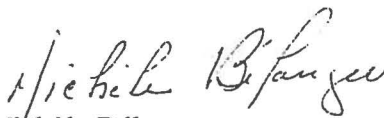
Québec, le 17 novembre 2000

Monsieur Gilles Brunet
Chef de service par intérim
Direction des évaluations environnementales
Service des projets en milieu hydrique
Ministère de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Monsieur,

Suite à votre demande relativement à la recevabilité de l'étude d'impact du Programme de dragage de 25 ans du quai de Rivière-du-Loup par la Société des traversiers du Québec (3211-02-180), nous vous transmettons nos commentaires qui ont été rédigés par la Direction de la santé publique du Bas-Saint-Laurent.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes meilleurs sentiments.


Michèle Bélanger
Direction de la protection
de la santé publique

MRB/lr



Questions et commentaires concernant
la recevabilité de l'étude d'impact concernant le
Programme de dragage de 25 ans du quai de Rivière-du-Loup.

1. Il est dit que les secteurs où se concentrent les bélugas se situent à plus de 9 km de la zone de travaux... Nous observons régulièrement des concentrations de bélugas dans le secteur de l'aire de mise en dépôt ainsi qu'à des distances de 3 ou 4 km de la zone de travaux. Il faudra se montrer vigilant quant aux risques de collision d'autant plus que ces animaux sont peu craintifs à cause des bateaux d'observation présents dans le secteur.
2. Il est indiqué que la pêche est une activité peu pratiquée... La zone située immédiatement à l'est de l'aire de dragage (baie de l'Anse-au-Persil) en est une d'importance pour la pêche au hareng et ce, jusqu'à la mi-juin. Contrairement à ce qui est indiqué, cette pêche n'est pas pratiquée au large mais près des rives (les filets sont à découverts à marée basse). Il serait important de mesurer l'impact de ces travaux sur cette pêche printanière et surtout sur la survie des alevins de harengs.
3. Concernant l'échantillonnage des sédiments, compte tenu de la superficie de l'aire de dragage, nous trouvons pour le moins étrange que toutes les stations soient localisées dans le même quart de la superficie. Il y a lieu de douter de la représentativité de cet échantillonnage des sédiments.

4. Le programme de suivi environnemental : **Ce programme est très incomplet.** Étant donné les taux mesurés en chrome, arsenic et nickel dans les sédiments, nous souhaiterions y voir un monitoring des sédiments continu dans le temps. De plus, nous aurions aimé retrouver dans l'étude d'impact des mesures de contaminants chez les poissons du secteur. L'éperlan est une des rares espèces du secteur à demeurer sur place toute l'année et pourrait servir de bio-indicateur pour un monitoring dans le temps des concentrations de contaminants.

En conclusion, disons que compte tenu de la durée des travaux (25 ans) et du caractère industriel du secteur (papetière, ferrailleur, teinture, etc.), il s'avère extrêmement important de mettre en place un suivi sérieux. Des organismes comme le MENV devrait suivre de près les données de ce monitoring. La lecture de l'étude d'impact dénote un manque de connaissance du milieu.



Michel Laferrière, M. Sc.

Responsable santé environnementale

NOTE

DESTINATAIRE : Monsieur Roger Poulin, chef du Service gestion et protection des systèmes hydriques, par intérim

DATE : Le 20 novembre 2000

OBJET : Avis de recevabilité - Programme de dragage de 25 ans du quai de Rivière-du-Loup par la Société des traversiers du Québec

J'ai pris connaissance de l'étude d'impact du programme de dragage de 25 ans du quai de Rivière-du-Loup par la Société des traversiers du Québec. Ce projet vise à assurer un service de traversier régulier et continu entre le quai de Rivière-du-Loup et celui de Saint-Siméon sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent. Le service de traversier présente des difficultés d'opération au niveau des approches du quai de Rivière-du-Loup. Ces dernières subissent une sédimentation annuelle importante réduisant, de ce fait, les profondeurs d'eau disponibles et entravant l'accès du traversier au quai. Ainsi, depuis 1965, les abords du quai sont dragués annuellement. Les volumes dragués à chaque année se chiffrent entre 24 000 et 48 500 m³.

Les éléments requis par la directive, dans notre champ de compétence, n'ont pas tous été traités et lorsqu'ils l'ont été, certains l'ont été de façon peu satisfaisante. Les points suivants traduisent les éléments manquants ou faibles :

1) 2.2 Milieu physique

- Selon les exigences de la directive, le milieu physique doit inclure une description des conditions climatiques qui prévalent dans la zone d'étude. L'initiateur devra inclure, dans cette section de texte, la description complète de la température (analyse statistique), des précipitations (analyse statistique) et des vents (analyse statistique, rose des vents);

...2

- **Page 5 - Dans le point 2.2.1 - Physiographie et géologie**, l'initiateur devra inclure les informations concernant la bathymétrie de la zone d'étude ainsi que la bathymétrie détaillée de la zone de dragage et de dépôts (Réf. : Directive);
- **Page 10** - Les élévations marégraphiques du tableau 2.1 de B.M.I.G.M. et B.M.I.M.M. semblent erronées;
- **Page 9 - Dans la section 2.2.3 - Courants**, une figure illustrant les résultats de l'étude courantométrique des consultants Carrier, Trottier, Aubin et Ass., 1986 améliorerait la compréhension de ce régime;
- **Page 9** - Dans le but de faciliter la compréhension, l'initiateur devrait présenter les résultats des mesures simultanées des courants et des niveaux d'eau sous forme de tableau ou autre;
- **Page 13** - La figure 2.5 sur la rose de la direction et la hauteur des vagues est difficile à comprendre. L'initiateur devrait soit donner un exemple ou simplifier la figure;
- **Page 15** - L'initiateur devra inclure, dans la section 2.2.6, Processus sédimentaire, la caractérisation du transport littoral, du transport en suspension, du bilan sédimentaire (taux de sédimentation, concentration en MES et les variations spatio-temporelles associées, etc.) qui prévaut dans la zone d'étude.

2) 3.0 Description du projet

- **Page 46** - L'aire de mise en dépôt des sédiments dragués est considérée comme stable, en faire la démonstration;
- **Page 46** - Fournir une explication détaillée de la capacité de l'aire de dépôt;
- **Page 48** - Le panache de dispersion anticipé par la mise en suspension des sédiments dans l'aire de dragage et au site de rejet devra être présenté plus en détail et en fonction de la marée. Une figure devra permettre de visualiser les limites du panache de même que sa concentration en MES en fonction de la distance de la source d'émission. Le calcul du panache devra être présenté en annexe;

- *Page 48* – Présenter la répartition possible des rejets dans l'aire de dépôt pendant la durée du projet.

3) 4.0 *Analyse des impacts*

- *Page 50 – Opérations de dragage* – La liste des impacts potentiels devrait inclure l'augmentation de la charge sédimentaire au droit de l'aire de dragage générée par les activités de dragage. En effet, cette situation modifiera le processus de transport sédimentaire, d'où un impact potentiel direct;
- *Page 51 – Figure 4.1 – Milieu physique* – Les opérations de dragage, le transport de matériaux de même que la mise en dépôt constituent des impacts potentiels à la dynamique sédimentaire. D'ailleurs, le texte des pages 50 à 53 le démontre. L'initiateur devra donc inclure ces impacts dans le cadre de son analyse;
- *Page 52 – Transport des matériaux* – Si l'initiateur considère qu'il y a un risque de réduction de la qualité de l'eau due à des pertes de matériaux fins durant le transport, n'y a-t-il pas nécessairement de risque d'augmenter la charge sédimentaire également?
- *Page 52 – Mise en dépôt des matériaux dragués* – Comme le rejet en eau libre engendrera une certaine remise en suspension des particules fines (silt et argile) dans la colonne d'eau, la dynamique sédimentaire locale sera donc modifiée. À cet effet, l'initiateur devra inclure cet élément dans son analyse;
- *Pages 56-57 – Figure 4.2 et au tableau 4.1* – Il y a des impacts sur le milieu physique présents à la figure 4.1 de la page 51 et absents dans l'évaluation des impacts du tableau 4.1;
- *Page 70 – 4.2.1 Modalités de dragage* – L'opérateur de la drague devra également veiller à :

• Limiter l'impact sur le fond lors de la descente de la benne en réduisant la vitesse de descente;

Décharger la benne le plus bas possible dans le chaland.

4) 5.0 *Programme de surveillance et de suivi environnemental*

- *Page 76 – 5.1 Programme de surveillance* – Le programme de surveillance devra également inclure l'élément suivant :

S'assurer que l'entrepreneur limitera l'impact sur le fond lors de la descente de la benne en réduisant la vitesse de descente.

- *Page 77* – Le dimensionnement et l'estimation des concentrations en MES du panache de dispersion (turbidité) devront être présentés dans la section d'analyse des impacts et non comme suivi;
- *Page 77* – L'initiateur du projet devra présenter les grandes lignes de son programme de suivi du panache de dispersion. Il devra inclure, sans toutefois s'y limiter, le protocole d'échantillonnage prévu, la localisation de la station de contrôle et des stations de mesures, la fréquence des mesures in situ (marée haute et basse), les critères de turbidité et de concentration totale en MES à respecter, etc.

PC/sl

P. Clavet

Patricia Clavet, ing., M.Sc.
Service gestion et protection des
systèmes hydriques

Vw
AP
2000-11-28



NOTE

DESTINATAIRE : Monsieur Serge Pilote
Service des projets en milieu hydrique
Direction des évaluations environnementales

DATE : Le 28 novembre 2000

OBJET : Avis de recevabilité – Programme de dragage de
25 ans du quai de Rivière-du-Loup par la
Société des traversiers du Québec

Pour faire suite à la demande du 31 octobre dernier de M. Gilles Brunet, chef du Service des projets en milieu hydrique, par intérim, à M. Yvon Gosselin, directeur de l'Hydraulique et de l'hydrique, relativement à l'analyse de recevabilité de l'étude d'impact intitulée « Programme de dragage de 25 ans du quai de Rivière-du-Loup par la Société des traversiers du Québec », vous trouverez à cet effet en annexe une note de service de M^{me} Patricia Clavet, ingénieure.

Selon la note de madame Clavet, plusieurs éléments de la directive touchant le champ de compétence de la Direction de l'hydraulique et de l'hydrique n'ont pas été traités ou ne l'ont pas été suffisamment pour conclure que l'étude est recevable.

Madame Clavet demeure à votre disposition pour toute autre information; elle peut être rejointe au numéro de téléphone 521-3825, poste 7117.



RP/sl

Roger Poulin, ing., M.Sc.
Chef du Service gestion et protection
des systèmes hydriques, par intérim

p.j. : Note

c.c. : M. Yvon Gosselin, directeur de l'Hydraulique et de l'hydrique

Direction de l'hydraulique et de l'hydrique
Édifice Marie-Guyart
Aile René-Lévesque, 2^e étage, boîte 28
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Téléphone : (418) 521-3825 (7114)
Télécopieur : (418) 643-6900
Internet: <http://www.menv.gouv.qc.ca>
Courriel: roger.poulin@menv.gouv.qc.ca



Ministère
de l'Environnement

NOTE

DESTINATAIRE : Monsieur Roger Poulin, chef du Service gestion et protection des systèmes hydriques, par intérim

DATE : Le 20 novembre 2000

OBJET : Avis de recevabilité - Programme de dragage de 25 ans du quai de Rivière-du-Loup par la Société des traversiers du Québec

J'ai pris connaissance de l'étude d'impact du programme de dragage de 25 ans du quai de Rivière-du-Loup par la Société des traversiers du Québec. Ce projet vise à assurer un service de traversier régulier et continu entre le quai de Rivière-du-Loup et celui de Saint-Siméon sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent. Le service de traversier présente des difficultés d'opération au niveau des approches du quai de Rivière-du-Loup. Ces dernières subissent une sédimentation annuelle importante réduisant, de ce fait, les profondeurs d'eau disponibles et entravant l'accès du traversier au quai. Ainsi, depuis 1965, les abords du quai sont dragués annuellement. Les volumes dragués à chaque année se chiffrent entre 24 000 et 48 500 m³.

Les éléments requis par la directive, dans notre champ de compétence, n'ont pas tous été traités et lorsqu'ils l'ont été, certains l'ont été de façon peu satisfaisante. Les points suivants traduisent les éléments manquants ou faibles :

1) 2.2 *Milieu physique*

• Selon les exigences de la directive, le milieu physique doit inclure une description des conditions climatiques qui prévalent dans la zone d'étude. L'initiateur devra inclure, dans cette section de texte, la description complète de la température (analyse statistique), des précipitations (analyse statistique) et des vents (analyse statistique, rose des vents);

...2

Direction de l'hydraulique et de l'hydrique
Édifice Marie-Guyart
Aile René-Lévesque, 2^e étage, boîte 28
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Téléphone : (418) 521-3825 (7117)
Télécopieur : (418) 643-6900
Internet : <http://www.menv.gouv.qc.ca>
Courriel : patricia.claver@menv.gouv.qc.ca

- *Page 5* - Dans le point 2.2.1 - *Physiographie et géologie*, l'initiateur devra inclure les informations concernant la bathymétrie de la zone d'étude ainsi que la bathymétrie détaillée de la zone de dragage et de dépôts (Réf. : Directive);
- *Page 10* - Les élévations marégraphiques du tableau 2.1 de B.M.I.G.M. et B.M.I.M.M. semblent erronées;
- *Page 9* - Dans la section 2.2.3 - *Courants*, une figure illustrant les résultats de l'étude courantométrique des consultants Carrier, Trottier, Aubin et Ass., 1986 améliorerait la compréhension de ce régime;
- *Page 9* - Dans le but de faciliter la compréhension, l'initiateur devrait présenter les résultats des mesures simultanées des courants et des niveaux d'eau sous forme de tableau ou autre;
- *Page 13* - La figure 2.5 sur la rose de la direction et la hauteur des vagues est difficile à comprendre. L'initiateur devrait soit donner un exemple ou simplifier la figure;
- *Page 15* - L'initiateur devra inclure, dans la section 2.2.6, Processus sédimentaire, la caractérisation du transport littoral, du transport en suspension, du bilan sédimentaire (taux de sédimentation, concentration en MES et les variations spatio-temporelles associées, etc.) qui prévaut dans la zone d'étude.

2) 3.0 Description du projet

- *Page 46* - L'aire de mise en dépôt des sédiments dragués est considérée comme stable, en faire la démonstration;
- *Page 46* - Fournir une explication détaillée de la capacité de l'aire de dépôt;
- *Page 48* - Le panache de dispersion anticipé par la mise en suspension des sédiments dans l'aire de dragage et au site de rejet devra être présenté plus en détail et en fonction de la marée. Une figure devra permettre de visualiser les limites du panache de même que sa concentration en MES en fonction de la distance de la source d'émission. Le calcul du panache devra être présenté en annexe;

- *Page 48* – Présenter la répartition possible des rejets dans l'aire de dépôt pendant la durée du projet.

3) 4.0 *Analyse des impacts*

- *Page 50 – Opérations de dragage* – La liste des impacts potentiels devrait inclure l'augmentation de la charge sédimentaire au droit de l'aire de dragage générée par les activités de dragage. En effet, cette situation modifiera le processus de transport sédimentaire, d'où un impact potentiel direct;
- *Page 51 – Figure 4.1 – Milieu physique* – Les opérations de dragage, le transport de matériaux de même que la mise en dépôt constituent des impacts potentiels à la dynamique sédimentaire. D'ailleurs, le texte des pages 50 à 53 le démontre. L'initiateur devra donc inclure ces impacts dans le cadre de son analyse;
- *Page 52 – Transport des matériaux* – Si l'initiateur considère qu'il y a un risque de réduction de la qualité de l'eau due à des pertes de matériaux fins durant le transport, n'y a-t-il pas nécessairement de risque d'augmenter la charge sédimentaire également?
- *Page 52 – Mise en dépôt des matériaux dragués* – Comme le rejet en eau libre engendrera une certaine remise en suspension des particules fines (silt et argile) dans la colonne d'eau, la dynamique sédimentaire locale sera donc modifiée. À cet effet, l'initiateur devra inclure cet élément dans son analyse;
- *Pages 56-57 – Figure 4.2 et au tableau 4.1* – Il y a des impacts sur le milieu physique présents à la figure 4.1 de la page 51 et absents dans l'évaluation des impacts du tableau 4.1;
- *Page 70 – 4.2.1 Modalités de dragage* – L'opérateur de la drague devra également veiller à :

• Limiter l'impact sur le fond lors de la descente de la benne en réduisant la vitesse de descente;

Décharger la benne le plus bas possible dans le chaland.

4) 5.0 *Programme de surveillance et de suivi environnemental*

- *Page 76 – 5.1 Programme de surveillance – Le programme de surveillance devra également inclure l'élément suivant :*

S'assurer que l'entrepreneur limitera l'impact sur le fond lors de la descente de la benne en réduisant la vitesse de descente.

- *Page 77 – Le dimensionnement et l'estimation des concentrations en MES du panache de dispersion (turbidité) devront être présentés dans la section d'analyse des impacts et non comme suivi;*
- *Page 77 – L'initiateur du projet devra présenter les grandes lignes de son programme de suivi du panache de dispersion. Il devra inclure, sans toutefois s'y limiter, le protocole d'échantillonnage prévu, la localisation de la station de contrôle et des stations de mesures, la fréquence des mesures in situ (marée haute et basse), les critères de turbidité et de concentration totale en MES à respecter, etc.*

PC/sl

P. Clavet

Patricia Clavet, ing., M.Sc.
Service gestion et protection des
systèmes hydriques

*Vw
AP
2000-11-28*

NOTE

DESTINATAIRE : Monsieur Serge Pilote
D.E.E. Service des projets en milieu hydrique

EXPÉDITEUR : André Lachance

DATE : 2000-12-07

OBJET : *Programme de dragage de 25 ans du quai de Rivière-
du-Loup par la Société des traversiers du Québec -
Recevabilité de l'étude*

Nous considérons que cette étude n'est pas recevable tant que les informations suivantes ne seront pas disponibles.

2.2.6 Processus sédimentaire

L'étude réalisée en 1985 par les consultants Carrier, Trottier, Aubin et Ass. et également celle de 1982 de Roche portant sur le comportement des matériaux de dragage doivent être intégrées dans ce document pour consultation.

3.2 Sélection des variantes pertinentes

Est-ce que le promoteur peut élaborer sur les méthodes de dragage disponibles et sur le choix du site de dépôt en eau libre plutôt que sur la terre ferme. Une comparaison de différentes possibilités serait souhaitable.

Service des avis et des expertises,



André Lachance

c.c. M. Yves Grimard, chef de service

Direction régionale Bas-Saint-Laurent,
Gaspésie – Les Îles-de-la-Madeleine

Rimouski, 7 décembre 2000



Monsieur Serge Pilote
Direction des évaluations environnementales
Service des projets en milieu hydrique
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
Québec, Qc
G1R 5V7

**Objet : Programme de dragage de 25 ans du quai de Rivière-du-Loup
par la Société des traversiers du Québec (3211-02-180)**

Monsieur,

En réponse à la demande que monsieur Gilles Brunet transmettait à madame Lise Asselin le 31 octobre dernier, concernant l'objet en titre, nous vous soumettons les commentaires suivants quant à la recevabilité de l'étude d'impact.

La directive pour la réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement d'un projet de dragage, de creusement ou de remblayage en milieu hydrique, émise par le ministère de l'Environnement en juillet 1999, prévoyait, à la section 5.3, que l'étude présente un plan des mesures d'urgence pour la phase de construction.

Or, d'après une analyse faite par madame Diane Migneault, conseillère en sécurité civile à notre direction régionale, l'étude ne présente pas de plan de mesure d'urgence pour la phase de construction tel qu'exigé par la directive. Le texte comporte quelques notes relativement à des mesures préventives : installations de bouées, feux sur les navires, avis aux navigateurs; toutefois, elles ne pourraient constituer en soi un plan des mesures d'urgence. Dans ce sens, le texte ne fait pas référence aux règles de navigation, ni comment traiter un déversement ou un accident, bien que certaines normes soient établies (alerte, liens avec la Garde côtière canadienne, etc...). De plus, aucun historique n'apparaît sur la présence ou l'absence d'incidents et d'accidents qui auraient pu survenir au cours des années antérieures.

Le promoteur devrait donc se conformer à la directive du ministère de l'Environnement, section 5.3, et produire un plan de mesures d'urgence, afin que le ministère de la Sécurité publique puisse être en mesure d'évaluer la recevabilité de l'étude d'impact et ensuite statuer sur son acceptabilité.

Pour toutes informations additionnelles dans ce dossier, vous pourrez communiquer avec madame Diane Migneault, conseillère en sécurité civile au (418) 727-3589.

Veillez accepter l'expression de mes meilleures salutations.


Christian Côté
Directeur régional

c.c. Mme Diane Migneault, c.s.c.
Mme Francine Belleau, D.T.E.
Mme Marie-Lise Côté, D.P.M.



NOTE

DESTINATAIRE : Monsieur Gilles Brunet
Direction de l'évaluation environnementale des projets
industriels et en milieu hydrique
Chargé de projet : M. Serge Pilote, poste 4556

DATE : Le 4 décembre 2000

OBJET : *Programme de dragage au quai de Rivière-du-Loup par
la Société des traversiers du Québec*

*V/Réf. : 3211-02-180
N/Réf. : 4121-02-99-0264*

En réponse à votre lettre du 31 octobre 2000 concernant le dossier plus haut mentionné, j'aimerais vous informer que le ministère de l'Environnement, en vertu de l'article 919 du Code civil du Québec et de la Loi sur le régime des eaux (L.R.Q., c R-13) et de son Règlement sur le domaine hydrique public, n'aurait pas à intervenir dans ce dossier. L'endroit visé par le projet (lot 769, cadastre de la Ville de Fraserville) a fait l'objet d'un transfert de gestion et maîtrise de la part du gouvernement du Canada (ministère des Transports) et le gouvernement du Québec (ministère des Transports).

CH/dc


Claude Huron
Responsable des droits de propriété



Gouvernement du Québec
**Ministère de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation**
Direction générale des pêches et
de l'aquaculture commerciales
Direction de l'Innovation et des Technologies
Centre Aquacole Marin



Le 8 décembre 2000

Monsieur Serge Pilote
Direction des évaluations environnementales
Service des projets en milieu hydrique
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est
QUÉBEC (Québec)
G1R 5V7

OBJET : Analyse de recevabilité.

Monsieur,

Tel que convenu, vous trouverez ci-joint une analyse de recevabilité portant sur l'étude d'impact du projet « Programme de dragage de 25 ans du quai de Rivière-du-Loup par la Société des traversiers du Québec (3211-02-180) ».

Espérant le tout à votre satisfaction, je vous prie d'agréer mes meilleures salutations.


Marcel Roussy, biologiste

MR/ad

p.j. Avis

c.c. M. Dario Lemelin
M. Lucien Poirier
M. André Dubois

AVIS

sur le projet :

« Programme de dragage de 25 ans du quai de Rivière-du-Loup par la Société des traversiers du Québec (3211-02-180) ».

Marcel Roussy,
Biologiste

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
Direction de l'innovation et des technologies
Centre Aquacole Marin de Grande-Rivière
6, rue du Parc, C.P. 340, Grande-Rivière, G0C 1V0

8 décembre 2000

1.0 INTRODUCTION

Le 31 octobre dernier, M. Gilles Brunet, du ministère de l'Environnement, faisait parvenir à M. Dario Lemelin, du Groupe d'analyse et de coordination des pêches et de l'aquaculture commerciales, du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, le « Programme de dragage de 25 ans du quai de Rivière-du-Loup par la Société des traversiers du Québec ». Il s'agissait d'analyser la recevabilité de l'étude d'impact, en indiquant si tous les éléments de la directive du ministre de l'Environnement relative à ce genre d'études d'impact étaient traités et s'ils l'ont été de façon satisfaisante et valable. Cette demande fut transmise à nos services le 6 novembre dernier. Le présent document traite donc de la recevabilité de l'étude d'impact en question. Pour vérifier cette recevabilité, nous comparons le contenu de l'étude avec les éléments demandés dans la « Directive pour la réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement d'un programme ou d'un projet de creusage ou de dragage d'entretien » émise par le ministre de l'Environnement en avril 2000.

2.0

ANALYSE

Il faut mentionner ici que l'étude d'impact porte sur un projet qui existe en fait depuis 1965. Par conséquent, comme il ne s'agit pas d'un nouveau projet, il y a donc certainement un historique qui permet à l'initiateur de minimiser les impacts négatifs du projet. L'étude d'impact répond essentiellement aux éléments désignés dans la directive, même si l'ordre d'apparition dans le texte de l'étude des points à documenter n'est pas nécessairement conforme à celui de la directive. Tel que demandé par le ministère de l'Environnement, le 31 octobre dernier, les commentaires suivants sont rédigés sous forme de questions précises :

- l'initiateur du projet, à savoir la Société des traversiers du Québec (STQ), possède-t-il des antécédents en relation avec le projet? Sinon, est-il en relation directe avec les initiateurs précédents du projet (à savoir le gouvernement fédéral), de façon à profiter de l'expertise nécessaire?
- l'initiateur du projet possède-t-il une politique environnementale, et si non, compte-t-il se doter d'une telle politique dans un avenir rapproché?
- l'initiateur peut-il expliquer la discordance entre le volume annuel moyen de sédiments de 38 000 m³ rejeté dans le site de dépôt tel que suggéré par les statistiques (p. 47 et tableau 4.2, p. 69) et le volume annuel moyen de 25 000 m³ que l'on estime devoir draguer de la zone de dragage?
- l'initiateur a-t-il prévu le cas où les volumes de sédiments à extraire étant plus grands que prévu, le profil bathymétrique du site de dépôt pourrait être modifié de façon plus importante que selon les estimés de l'étude d'impact?
- l'initiateur a-t-il prévu la possibilité que le panache de dispersion des sédiments dépasse les limites de la zone de dépôt, surtout lorsque le largage des sédiments se fera dans la partie Nord-Est de la zone de dépôt, et si oui, a-t-il connaissance de l'impact possible sur le milieu et peut-il proposer des mesures de mitigation de ces impacts, le cas échéant?
- l'initiateur a-t-il prévu le cas où les travaux dureraient plus longtemps que prévu et a-t-il envisagé les impacts possibles et les méthodes d'atténuation appropriées (voir par exemple le tableau 4.2 qui indique que les travaux ont duré 45 et 35 jours en 1996 et 1999 respectivement)?
- l'initiateur compte-t-il, par le biais du programme de surveillance, effectuer des vérifications *in situ* de la dispersion du panache de sédiments, lors des travaux, et a-t-il prévu des mesures appropriées au cas où le panache dépasserait les limites de la zone de dépôt?
- l'initiateur a-t-il l'intention de rendre publique, par le biais d'un rapport, les données concernant les concentrations de MES du panache de turbidité et les données du suivi bathymétrique du site de dépôt, et non seulement les données sur l'observation des mammifères marins?
- l'initiateur pourrait-il préciser l'échéancier de production des rapports d'information?

3.0 RECOMMANDATIONS

Nous recommandons que l'étude d'impact soit considérée recevable en autant que l'initiateur du projet puisse répondre de façon satisfaisante aux questions posées dans la section précédente.



Division des évaluations environnementales
1141, route de l'église (8^e étage)
C.P. 10100 succursale Sainte-Foy
Sainte-Foy (Québec)
G1V 4H5

V/réf. : 3211-02-180
N/réf. : 6900-340-L/21

Sainte-Foy, le 08 décembre 2000

Monsieur Serge Pilote
Ministère de l'Environnement
Direction des évaluations environnementales
Service des projets en milieu hydrique
Édifice Marie-Guyart
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec)
G1R 5V7



Objet : Programme de dragage de 25 ans du quai de Rivière-du-Loup par la Société des traversiers du Québec

Monsieur,

En réponse à la demande de M. Gilles Brunet adressée à M. Claude Saint-Charles le 31 octobre dernier, nous avons procédé à l'analyse de recevabilité du projet cité en rubrique.

Nous avons examiné l'ensemble de la documentation en fonction des rôles et mandats de notre ministère. Notre analyse a porté principalement sur les risques de rejets de substances nocives dans les eaux fréquentées par les poissons ou les oiseaux. Nous avons également évalué les effets environnementaux du projet sur les oiseaux migrateurs et leurs habitats.

De manière générale, le rapport cerne de manière satisfaisante les impacts ; cependant, nous sommes d'avis que certains impacts potentiels associés à la mise en dépôt des sédiments mériteraient d'être davantage documentés. Il serait également important de statuer sur la stabilité du site de mise en dépôt

Vous trouverez ci-joint l'ensemble de nos commentaires. Si vous avez des questions ou si vous avez besoin de renseignements supplémentaires, n'hésitez pas à me contacter.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, veuillez agréer Monsieur Pilote, l'expression de mes sentiments meilleurs.

Louis Breton, biologiste
Division des évaluations environnementales / Environnement Canada - Région du Québec
tél.: (418) 648-4857 / fax.: (418) 649-6030
courriel : Louis.Breton@ec.gc.ca

LB/lb

- p.j. Analyse de recevabilité
- c.c. Daniel Hardy (Pêches et Océans Canada, Gestion de l'habitat du poisson)



Analyse environnementale

Programme de dragage de 25 ans du quai de Rivière-du-Loup

Cette analyse est basée sur la documentation suivante :

Société des traversiers du Québec, octobre 2000. *Programme de dragage d'entretien du quai de Rivière-du-Loup pour une période de 25 ans*. Étude d'impact sur l'environnement déposée au ministre de l'environnement. Résumé. Préparée par SNC-Lavalin inc et Procéan inc.

Société des traversiers du Québec, octobre 2000. *Programme de dragage d'entretien du quai de Rivière-du-Loup pour une période de 25 ans*. Étude d'impact sur l'environnement déposée au ministre de l'environnement. Rapport principal. Préparée par SNC-Lavalin inc et Procéan inc.

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet à l'étude vise un dragage d'entretien annuel d'environ 25,000 m³ pendant 25 ans (p. 48), mais comme le rapport fait état d'une moyenne historique annuelle de 38,000 m³ (p. 47), l'estimation du volume à draguer annuellement devrait être davantage justifié. L'étude devrait également expliquer ce qui a motivé la répartition actuelle des stations d'échantillonnage lesquelles, bien qu'en nombre suffisant, elles ne couvrent pas l'ensemble de l'aire à draguer (fig. 2.7).

Commentaires :

- Est-ce que le volume moyen de 25,000 m³ est juste et réaliste compte tenu des données historiques qui montrent des volumes variant entre 24,000 et 48,000 m³ ?
- Documenter le choix des stations d'échantillonnage.

Qualité des sédiments

L'analyse physico-chimique des sédiments au quai au de Rivière-du-Loup révèle une contamination en Chrome et en Arsenic. De plus, les données historiques semblent démontrer que cette contamination persiste d'années en années. Même si certaines valeurs s'approchent des valeurs de bruit de fond pour cette partie du fleuve, elles excèdent le seuil d'effets mineurs, selon les critères intérimaires pour la qualité des sédiments pour le fleuve Saint-Laurent.

Au printemps 2000, le ministère des Transports du Canada nous a transmis les résultats d'un test de toxicité sub létale chez l'algue *Selenastrum capricornutum* qui a été effectué sur deux échantillons sédiments provenant du secteur du quai. Les résultats démontrent que les sédiments analysés ne causent aucune toxicité ce microphyte, on peut donc envisager la mise en dépôt en milieu aquatique.

Stabilité du site de dépôt

Cette question semble confuse dans le rapport. L'étude fait d'abord état d'une vitesse de courant entre 10 et 70 cm/s sur le fond au site de dépôt (p. 11) et qualifie le site de dispersif (p. 17 ; selon Roche, 1982). L'étude fait ensuite état de la stabilité de ce site au niveau de sa bathymétrie puis de l'érosion significative d'un monticule (p.18 ; selon Robert Hamelin et associés, 2000b).

De plus, les résultats des analyses granulométriques (tableau 2.3) indique que la proportion en sable est plus élevée dans l'aire de mise en dépôt que dans l'aire de dragage ce qui laisse croire à une érosion/dispersion de la portion fine mise en dépôt. Toutefois, on associe plus loin «stabilité de la bathymétrie» avec «stabilité des dépôts» (pp. 59 et 70) ce qui, non seulement nous apparaît incorrecte, mais laisse aussi entendre que le site de dépôt est non dispersif.

D'ailleurs dans ce contexte, la section «évaluation des impacts» se préoccupe davantage des impacts associés à la présence à plus long terme de matériaux dragués dans l'aire de dépôt (4.1.2.1, 4.1.2.3 et 4.1.2.4) plutôt qu'à leur érosion/dispersion. Puisque les précédentes sections du rapport et les études antérieures décrivent au contraire le site de dépôt comme étant dispersif, il y aurait lieu de réviser les impacts dans ce sens. De toutes manières, il semble clair que la bathymétrie au site de dépôt demeurera stable compte tenu de sa très grande superficie (3 km²) et des volumes à y être répartis, que le site soit dispersif ou non.

Commentaires :

- Il faudrait statuer une fois pour toute sur la stabilité du site de mise en dépôt, il faut fixer un ou des critères (ex bathymétrie, granulométrie, etc.) sur lesquels on pourra démontrer la stabilité du site. Ces critères devront être intégrés au programme de suivi environnemental.
- Étant donnée que la stabilité du site de mise en dépôt n'est pas clairement reconnue, le promoteur devrait évaluer les impacts de la mise en dépôt dans un site dispersif .

DESCRIPTION DU MILIEU BIOLOGIQUE

Avifaune

Dans sa description de la faune avienne, le promoteur note que l'estuaire moyen est probablement la région du fleuve Saint-Laurent ayant la plus grande diversité en oiseaux aquatiques et en particulier pour les anatidés. Il démontre l'importance de la région lors des migrations printanières et automnales, en particulier pour l'Oie des neiges et la Bernache du Canada. Il mentionne également que les marais sont utilisés pour la nidification des canards barboteurs. Cependant , Nous sommes d'avis que le promoteur devrait discuter davantage de l'importance de l'estuaire moyen pour la nidification et l'alimentation des canards de mer et plus particulièrement l'Eider à duvet et les macreuses.

Questions :

- Est-ce que l'aire d'étude est un secteur important pour l'Eider à duvet, préciser son utilisation (Nutrition, élevage des jeunes, mue, etc.) ?
- Est-ce que l'Eider à duvet utilise le secteur du site de rejet pour s'alimenter ?
- Est-ce que l'aire d'étude est un secteur important pour les macreuses, préciser son utilisation (Nutrition, mue, etc.) ?
- Est-ce que les macreuses utilisent le secteur du site de rejet pour s'alimenter ?
- Quels seraient les impacts du rejet des sédiments sur les sources de nourriture utilisés par les eiders et les macreuses ?

Le rapport fait mention d'une colonie de Guillemot à miroir à proximité de l'aire de mise en dépôt, sans donner toutefois plus de détails. L'utilisation de l'aire d'étude par cette espèce mériterait d'être davantage documenter, il serait important de préciser la taille de la colonie et de localiser les secteurs fréquentés par les guillemots pour s'alimenter.

Questions :

- Quelle est la taille de la colonie de Guillemot à miroir identifier sur la figure 2.11 ?
- Quels seraient les impacts du rejet des sédiments sur les sources de nourriture utilisées par les guillemots ?

ÉVALUATION DES IMPACTS

Le tableau 4.1 peut semer la confusion sans l'annexe B. Il serait fort utile d'y accoler une légende afin de le rendre autonome et de bien comprendre la cotation attribuée à chacun des indicateurs (par exemple au niveau de l'intensité, «F» peut signifier fort ou faible).

PROGRAMME DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL

En plus des trois éléments proposés dans le cadre du programme de suivi environnemental, l'évaluation des MES, le suivi bathymétrique du site de dépôt et l'observation des mammifères marins, on devrait examiner la possibilité d'inclure d'autres paramètres, comme la qualité des sédiments au site de dépôt, la faune benthique, etc.

Analyse :

- Alain Latreille (Interventions et restauration, Direction de la protection de l'environnement)
- Louis Breton (Évaluation environnementale, Direction de la conservation de l'environnement)



NOTE

DESTINATAIRE : Monsieur Gilles Brunet
Direction de l'évaluation environnementale
des projets industriels et en milieu hydrique

DATE : Le 2 février 2001

OBJET : Réponses aux questions et commentaires concernant le
programme de dragage d'entretien du quai de Rivière-
du-Loup pour une période de 10 ans par la Société des
Traversiers du Québec

Pour faire suite à votre demande d'avis du 25 janvier 2001, nous
avons examiné le document complémentaire concernant l'objet mentionné ci-
dessus.

Après analyse au meilleur de notre connaissance et selon notre champ
de compétence, nous considérons que les renseignements demandés ont été
traités de façon satisfaisante et valable dans le rapport complémentaire.

Le directeur adjoint par intérim,

Robin Harrisson, biol.

RH/JL/ml

Rimouski, 2 février 2001

Monsieur Serge Pilote
Direction des évaluations environnementales
Service des projets en milieu hydrique
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
Québec, Qc
G1R 5V7



Objet : Réponses aux questions et commentaires concernant le programme de dragage d'entretien du quai de Rivière-du-Loup pour une période de 10 ans par la Société des traversiers du Québec

Monsieur,

En réponse à la demande que monsieur Gilles Brunet transmettait à madame Marie-Lise Côté le 25 janvier dernier, nous vous transmettons les commentaires suivants.

Madame Diane Migneault, conseillère en sécurité civile à notre direction régionale, a communiqué avec vous le 1^{er} février afin de vous faire part que la directive reçue obligeait le promoteur à présenter un plan de mesures d'urgence. Or, il semble qu'une nouvelle directive, dont nous n'avons pas reçu copie, concernant le dragage d'entretien n'aborde plus la question du plan. De plus, le promoteur doit répondre aux exigences de la Garde Côtière, incluant un plan de mesures d'urgence et des mesures de sécurité de navigation.

Cette nouvelle information ainsi que la réponse 43 et l'Annexe 2 du rapport complémentaire satisfont donc les exigences du ministère de la Sécurité publique.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations.

Christian Côté
Directeur régional

CC/DM/lt

c.c. Mme Francine Belleau, Direction territoriale de l'Est
Mme Diane Migneault, Direction régionale de Rimouski
Mme Marie-Lise Côté, Direction de la planification et de la modélisation



Pêches et Océans
Canada

Fisheries and Oceans
Canada

Garde côtière
Région Laurentienne
Programmes maritimes
Protection eaux navigables

Coast Guard
Laurentian Region
Marine Programs
Navigable Waters Protection Program



Classif. sécurité / Security

Le 5 décembre 2000

Monsieur Serge Pilote
Direction des évaluations environnementales
Services des projets en milieu hydrique
Ministère de l'Environnement
675 boul. René-Lévesque Est, 6^e étage
Québec QC G1R 5V7

Votre réf./Your ref.
3211-02-180
Notre réf./Our ref.
8200-00-4200

Objet: Dragage d'entretien (25 ans) au quai de Rivière-du-Loup et déversement en eau libre par la Société des traversiers du Québec

Monsieur,

La présente fait suite à la vôtre du 31 octobre 2000 relative au projet cité en rubrique.

À cet effet, soyez informé que ce genre d'activité est assujéti à une approbation formelle au regard de l'article 5(1) de la *Loi sur la protection des eaux navigables*. Le requérant devra donc nous soumettre une demande d'approbation accompagnée des plans et documents y afférents.

À la suite de la lecture des documents soumis, au meilleur de notre connaissance et selon notre juridiction, nous sommes d'avis que tous les éléments requis par la directive ont été traités adéquatement.

Toutefois, nous recommandons qu'un sondage bathymétrique de l'aire draguée soit effectué à la fin de chaque dragage. En ce qui concerne le choix des bouées délimitant le chenal ainsi que l'aire de dépôt du matériel dragué, celui-ci sera ultérieurement déterminé par la Garde côtière.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.


Michel Demers
Surintendant

MD/fr

p. j.

c.c. Monsieur Daniel Hardy, division de la Gestion de l'habitat du poisson, Pêches et Océans Canada



Pêches et Océans
Canada

Fisheries and Oceans
Canada

Région Laurentienne
Océans & Environnement

Laurentian Region
Oceans & Environment



Classif. sécurité / Security

Le 8 décembre 2000

Votre réf./Your ref.

Monsieur Serge Pilote
Ministère de l'Environnement du Québec
Direction de l'évaluation environnementale des projets industriels
et en milieu hydriques
675, boul. René-Lévesque Est, 6^{ième} étage, boîte 83
Québec (Québec) G1R 5V7

Notre réf./Our ref.
9520-002-35-090

Objet: Programme de dragage d'entretien du quai de Rivière-du-Loup pour une période de 25 ans.

Monsieur,

En référence à la lettre du 31 octobre 2000 de M. Gilles Brunet à M. Gordon Walsh, concernant le projet cité en titre, Nous avons examiné le document en regard de notre champ de compétence soit l'habitat du poisson.

Nous considérons que l'estimation des fonctions de l'habitat du poisson doit être précisée et que l'évaluation des impacts sur la capacité de production de l'habitat du poisson devra être révisée. À cet effet, vous trouverez ci-joint, nos commentaires.

Si vous avez des questions ou des commentaires, n'hésitez pas à communiquer avec nous en vous adressant au soussigné.

Veillez agréer, Monsieur Pilote, l'expression de nos meilleurs salutations.

Claude Brassard,
Analyste, Protection de l'habitat du poisson

p. j. Avis de recevabilité, Habitat du poisson

Canada



Institut Maurice-Lamontagne / Maurice Lamontagne Institute
850, route de la Mer, Mont-Joli (Québec) G5H 3Z4
Tél.: (418) 775-0652, téléc.: (418) 775-0658, BrassardC@dfo-mpo.gc.ca

Commentaires sur l'étude d'impact Gestion de l'habitat du poisson

Programme de dragage d'entretien du quai de Rivière-du-Loup pour une période de 25 ans.

L'analyse qui suit est basée sur le document suivant :

Pelletier et coll. 2000. Programme de dragage d'entretien du quai de Rivière-du-Loup pour une période de 25 ans. Étude d'impact sur l'environnement soumise au ministère de l'Environnement du Québec, dossier #2036, rapport principal, SNC-Lavalin, octobre 2000.

Justification du projet

Puisque le projet engendre probablement une perte de capacité de production piscicole notamment au site de dépôt, l'étude doit présenter des alternatives permettant d'éviter, de réduire et d'atténuer les pertes d'habitat. À cet effet, l'étude doit fournir une réflexion substantielle concernant la récurrence de cette activité de façon à suggérer des alternatives permettant d'éviter ou du moins de réduire l'ampleur du dragage au quai de Rivière-Du-Loup.

Description du milieu

Pour chacune des espèces susceptibles d'utiliser le site de dépôt des sédiments, incluant les mollusques et les poissons fourrages, l'étude doit exposer les fonctions des habitats (reproduction, alevinage, alimentation, migration). En l'absence d'inventaire précis, l'estimation des fonctions doit tenir compte du potentiel maximal du milieu à partir des caractéristiques biologiques de chaque espèce. Par exemple, le site de dépôt possède probablement les caractéristiques nécessaires pour être caractérisé comme étant une aire potentielle d'alimentation et de reproduction pour la plie rouge.

Évaluation des impacts

Les impacts sur les fonctions ichtyologiques du site de dépôt doivent être définis en terme de réduction de la capacité de production de l'habitat du poisson. Par exemple, l'impact sur la faune benthique (section 4.1.2.7) qui est à la base de l'alimentation de plusieurs espèces de poissons, doit ainsi être interprété en terme de réduction du potentiel de productivité piscicole.

Il est à noter qu'une réduction temporaire de la capacité de production d'un habitat constitue une perturbation de l'habitat au sens de la Loi sur les Pêches et cette perte d'habitat doit être compensée. Ainsi, puisqu'il est fort probable que le projet proposé engendre une perte de capacité de production significative, l'étude doit présenter précisément cet impact. Il est alors essentiel de décrire les espèces de poissons et de mammifères marins pouvant être affectés ainsi que les fonctions biologiques associées. De plus, l'étude doit le plus précisément possible indiquer l'ampleur des impacts. En effet, il est essentiel d'évaluer l'ampleur du dérangement sur le benthos (superficie, durée, etc).

Mesures d'atténuation et de compensation

Le choix de la période de réalisation des travaux contrevient à la période sensible ciblée pour le béluga, or, l'implication de cette décision doit être approfondie. De plus, l'étude doit exposer la méthode qui devra permettre de s'assurer que les risques de collision ou d'accident avec les mammifères marins soient réduits au minimum.

Enfin, si le projet présente une perte résiduelle (détérioration ou perturbation de l'habitat), un projet de compensation détaillé permettant d'augmenter la capacité de l'habitat du poisson et incluant un programme de suivi de l'efficacité des mesures compensatoires devra être présenté dans l'étude.

Claude Brassard, 8 décembre 2000

GHP/MPO, Tél : 418-775-0652



Par courrier électronique



DESTINATAIRE : Monsieur Gilles Brunet
Chef du service par intérim
Direction de l'évaluation environnementale des
projets industriels et en milieu hydrique

DATE : Le 14 décembre 2000

OBJET : Programme de dragage de 25 ans au quai de Rivière-du-Loup
par la Société des traversiers du Québec (3211-02-180)

En réponse à votre demande d'avis du 31 octobre 2000, nous avons analysé la recevabilité de l'étude d'impact concernant le dragage au quai de Rivière-du-Loup par la Société des traversiers du Québec.

Selon nos connaissances et notre champ d'expertise, nous avons porté notre attention plus particulièrement à la description des composantes pertinentes du milieu naturel pouvant être touchées par la réalisation du projet de dragage.

Voici les éléments qui nous semblent insuffisamment traités pour que l'étude soit recevable :

- ☛ localisation des aires d'alevinage de l'éperlan arc-en-ciel (*Osmerus mordax*) dans le secteur d'étude;
- ☛ possibilité de retrouver d'autres espèces de poissons utilisant le secteur comme couloir de migration;
- ☛ utilisation du site à l'étude par les poissons comme aire de fraie ou zone d'alimentation;

...2

- ☛ évaluation de l'impact du projet à long terme sur les activités de pêche commerciale qui se déroulent à proximité;
- ☛ inventaires et évaluations des impacts concernant la faune avienne.

Ces renseignements devaient normalement se retrouver dans l'étude d'impact suite aux directives qui ont été transmises au promoteur. La recherche de renseignements fauniques pertinents s'étant limitée à ceux disponibles dans la littérature nous semble insuffisante. Un programme d'inventaire aurait dû être mis en place pour effectuer une meilleure caractérisation de la zone d'étude.

Le directeur de l'Aménagement de la faune
de la région du Bas-Saint-Laurent,

original signé par

AL/EP/al

Alain Lachapelle, biologiste



NOTE

DESTINATAIRE : Monsieur Gilles Brunet
Chef de service par intérim
Direction de l'évaluation environnementale des projets
industriels et en milieu hydrique

DATE : Le 6 décembre 2000

OBJET : Programme de dragage de 25 ans au quai de
Rivière-du-Loup par la Société des traversiers
du Québec

En réponse à votre demande d'avis du 31 octobre 2000, nous avons analysé la recevabilité de l'étude d'impact concernant le dragage au quai de Rivière-du-Loup par la Société des traversiers du Québec.

Dans l'ensemble et selon notre champ d'expertise, nous considérons que les éléments requis par la directive émise ont été traités de façon satisfaisante. Toutefois, nous aimerions vous faire part de certaines interrogations concernant la qualité et la gestion des sédiments à draguer.

Ainsi, nous constatons que la caractérisation des sédiments se limite surtout au secteur de l'aire situé dans les environs immédiats des infrastructures portuaires (figure 2.7). À cet effet, ne devrait-on pas avoir un plan d'échantillonnage qui couvrirait de façon plus représentative la superficie visée par les activités de dragage?

D'autre part, concernant le site de mise en dépôt et en référence à l'étude de Robert Hamelin et associés inc., on précise que : « la conclusion de l'étude indiquait que la majeure partie du site était relativement stable sauf un monticule situé dans le secteur ouest du site qui avait subi une érosion significative » (p. 18).

...2

À partir de ce constat, y aurait-il des mesures ou des actions envisageables pour limiter, minimiser cet effet érosif et la dispersion des sédiments?

Le directeur adjoint par intérim,


Robin Harrison, biol.

RH/JL/ml



Le 8 décembre 2000

Monsieur Lucien Poirier
Direction de l'innovation et des technologies
96, Montée Sandy Beach
Gaspé (Québec) G0C 1R0

Monsieur Poirier,

Nous avons reçu par l'intermédiaire de la Direction des analyses et des politiques quatre documents de la Société des traversiers du Québec. Ces documents provenant du Ministère de l'Environnement visent à permettre l'analyse de la recevabilité d'une étude d'impact.

Le Ministère de l'Environnement nous sollicite pour que nous puissions leur indiquer selon nos connaissances et notre champ de compétence, si tous les éléments requis par la directive ci-jointe ont été traités (aspect quantitatif) et s'ils l'ont été de façon satisfaisante (aspect qualitatif).

Je vous invite à consulter directement la lettre d'accompagnement de M. Gilles Brunet pour connaître les particularités de cette demande qui a été adressée à M. Dario Lemelin et transférée à la Direction régionale des pêches et de l'aquaculture commerciale de la Côte-Nord qui a été reçue le 5 décembre.

Nous vous invitons à communiquer directement avec M. Brunet pour tout autre information complémentaire. Nous apprécierions recevoir une copie de votre réponse au Ministère de l'Environnement.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Direction régionale de la Côte-Nord des pêches et de l'aquaculture commerciales

Paul Morin
Directeur régional

c.c. : M. Gilles Brunet
M. Daniel Roy

2

observés sont sans importance? Est-il possible que les concentrations mesurées en viennent à atteindre le seuil d'effets néfastes à plus ou moins long terme?

lw

LW/ml

Lucie Wilson,
Service des avis et des expertises

c.c. M. Yves Grimard, chef de service

NOTE

DESTINATAIRE : Monsieur Serge Pilote,
Direction des évaluations environnementales
Service des projets en milieu hydrique (boîte 83)

EXPÉDITRICE : Lucie Wilson

DATE : Le mercredi, 13 décembre 2000

OBJET : *Commentaires sur l'étude d'impact « Programme de dragage d'entretien du quai de Rivière-du-Loup pour une période de 25 ans »*

Comme demandé dans la note de Gilles Brunet du 31 octobre dernier, je vous envoie mes commentaires sur le rapport concernant le dossier ci-dessus mentionné.

Je n'ai, en fait, qu'un seul commentaire qui a trait aux analyses chimiques effectuées sur les sédiments de l'aire de dragage. Comme il est mentionné à la section 2.2.7, les campagnes de caractérisation réalisées en septembre 2000 indiquent que les sédiments respectent la plupart des seuils d'effets mineurs (SEM) contenus dans les « Critères intérimaires d'évaluation des sédiments du Saint-Laurent ».

Cependant, comme il apparaît au tableau 2.4, on note des dépassements non négligeables du seuil SEM pour l'arsenic (4 échantillons sur 9), le chrome (5 échantillons sur 9) et le nickel (1 échantillon sur 9).

On attribue ces dépassements à des anomalies chimiques qui auraient déjà été notées lors de caractérisations antérieures et qui seraient liées aux moyennes géochimiques naturelles. Pourrait-on expliquer pourquoi ces sédiments «contaminés» le seraient naturellement et pourquoi les dépassements



NOTE

DESTINATAIRE : Monsieur Gilles Brunet
Chef de service par intérim
Service des projets en milieu hydrique
Direction des évaluations environnementales

EXPÉDITEUR : Normand Boulianne
Chef de service par intérim

DATE : Le 14 décembre 2000

OBJET : Programme de dragage de 25 ans du quai de Rivière-du-Loup par la Société des traversiers du Québec
V/Réf. : 3211-02-180
N/Réf. : GRD- 01312

En réponse à votre note du 31 octobre concernant le dossier cité en rubrique, je vous informe que nous n'avons pas, à cette étape-ci, de commentaire à formuler en regard de la recevabilité de l'étude d'impact préparée par le promoteur. Vous voudrez bien prendre note que j'ai demandé à monsieur Jean-Yves Goupil de prendre charge de ce dossier. Si besoin est, vous pourrez communiquer avec monsieur Goupil au numéro de poste 4857 pour plus d'information.

A handwritten signature in cursive script, appearing to read "Normand Boulianne".

NB/JYG



NOTE

DESTINATAIRE : Monsieur Serge Pilote, DEE
Service des projets en milieu aquatique

EXPÉDITEUR : André Lachance

DATE : Le mercredi, 17 janvier 2001

OBJET : *Document : « Questions et commentaires concernant le programme de dragage d'entretien du quai de Rivière-du-Loup pour une période de 25 ans par la Société des traversiers du Québec »*

*Serge.
Tel que convenu
Contacter And!*

Suite à la lecture du document ci-haut mentionné, nous constatons que notre question concernant l'article « 3.2 Sélection des variantes pertinentes » et qui porte sur « l'élaboration des méthodes de dragage disponibles avec confinement sur la terre ferme » a été omise. Nous tenons à ce que cette approche soit étudiée et comparée aux autres variantes de dépôts en eau libre.

Nous vous demandons donc que cette question soit acheminée au promoteur.

AL/ml



André Lachance,
Suivi des travaux

c.c. M. Yves Grimard, chef de service
M. Gilles Brunet, DEE

Direction du suivi de l'état de l'environnement
Service des avis et des expertises

Édifice Marie-Guyart, 7^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Téléphone : (418) 521-3820
Télécopieur : (418) 646-8483
Internet : <http://www.menv.gouv.qc.ca>
Courriel : lucie.wilson@menv.gouv.qc.ca

Ministère de l'Environnement REÇU LE 2001-02-14 Service des projets en milieu hydrique

Serge

NOTE

DESTINATAIRE : Gilles Brunet
Service des projets en milieu hydrique

DATE : Le 9 février 2001

OBJET : Réponses aux questions et commentaires concernant le programme de dragage d'entretien du quai de Rivière-du-Loup - Avis sur les espèces floristiques menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées
V/R : 3211-02-180 - N/R : 5145-04-18 AUT-089

La présente fait suite à votre demande d'analyse de réponses aux questions et commentaires concernant le programme relatif à l'objet ci-dessus.

À notre connaissance et selon notre champ de compétence, tous les éléments requis par la directive ont été traités adéquatement, que ce soit pour leur aspect qualitatif ou quantitatif.

N'hésitez pas à communiquer avec nous pour toute question concernant ce dossier.

Le directeur,



Léopold Gaudreau

LG/CL/pd

NOTE

Destinataire : Monsieur Serge Pilote
Direction des évaluations environnementales

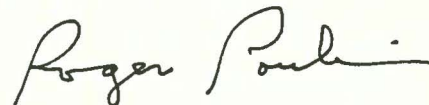
Date : Le 9 février 2001

Objet : **Avis de recevabilité – Programme de dragage de
25 ans du quai de Rivière-du-Loup par la Société des
traversiers du Québec**

Pour faire suite à la demande du 25 janvier dernier de M. Gilles Brunet, chef du Service des projets en milieu hydrique, par intérim, adressée à M. Yvon Gosselin, directeur de l'Hydraulique et de l'hydrique, relativement à l'analyse de recevabilité du document complémentaire sur les réponses aux questions et commentaires concernant le projet mentionné en rubrique, vous trouverez en annexe une note de M^{me} Patricia Clavet, ingénieur.

Dans sa note, madame Clavet mentionne que l'étude d'impact est recevable dans le champ de compétence de la Direction de l'hydraulique et de l'hydrique. Toutefois, il subsiste une imprécision en regard du nombre d'heures de navigation (réponse à la question 8).

Madame Clavet demeure à votre disposition pour toute information. Elle peut être rejointe au numéro de téléphone 521-3825, poste 7117.



Roger Poulin, ing., M.Sc.
Service gestion et protection
des systèmes hydriques

RP/lc
p.j.

NOTE

Destinataire : Monsieur Roger Poulin

Date : Le 7 février 2001

Objet : Avis de recevabilité - Programme de dragage de
25 ans du quai de Rivière-du-Loup par la Société
des traversiers du Québec

Tel que demandé, j'ai effectué l'analyse du document contenant les réponses aux questions et commentaires du ministère de l'environnement émis par la Société des traversiers du Québec en janvier 2001 concernant le projet en rubrique. Dans l'ensemble, les questions formulées dans ma note du 28 novembre 2000 ont été répondues clairement exception faite de la réponse à la question 8.

En effet, cette réponse concerne les exemples présentés pour faciliter la compréhension de la figure 2.5 et comporte une légère incohérence. Les exemples cités dans la réponse 8 portent sur le nombre d'heures par année (8 760 hrs) alors que la figure 2.5 dans le texte d'étude d'impact, pages 11 et 13, porte sur le nombre d'heures de navigation (5 844 hrs), soit la période d'eau libre. L'initiateur devra préciser sur quelle base temporelle porte les données de la figure en question.

Exception faite de cette imprécision, en ce qui concerne le champ de compétence de la Direction de l'hydraulique, le programme de dragage de 10 ans du quai de Rivière-du-Loup par la Société des traversiers du Québec est jugé recevable.



Patricia Clavet, ing. M.Sc.
Service de la gestion et protection
des systèmes hydriques

PC/lc

Direction de l'hydraulique et de l'hydrique
Édifice Marie-Guyart
Aile René-Lévesque, 2^e étage, boîte 28
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Téléphone : (418) 521-3825, poste 7117
Télécopieur : (418) 643-6900
Internet : <http://www.menv.gouv.qc.ca>
Courriel : patricia.clavet@menv.gouv.qc.ca

Vu
MP
2001-02-08



NOTE

DESTINATAIRE : Monsieur Serge Pilote, DEE

EXPÉDITEUR : André Lachance

DATE : Le mercredi, 5 février 2001

OBJET : *Réponses aux questions et commentaires concernant le Programme de dragage d'entretien du quai de Rivière-du-Loup*

Dans un premier temps, nous sommes heureux d'apprendre que la période demandée pour le dragage d'entretien est passée de 25 ans à 10 ans. Voici donc nos commentaires sur les réponses aux questions du MENV :

- ❖ Les questions 12-13 et 18 portent sur la stabilité du site de dépôt en eau libre. Les réponses du promoteur démontrent clairement que les suivis des dépôts antérieurs par leur précision, sont peu fiables, que la granulométrie des dépôts a changé (plus grossière) par rapport au matériel de dragage et que les courants du site sont relativement forts, assez pour transporter les particules fines à l'extérieur du site. Le promoteur maintient tout de même sa position d'un site stable. Nous ne sommes pas de son avis et croyons que ce site devrait être traité comme un site dispersif.
- ❖ Annexe 3, Programme de suivi environnemental : ce programme vise à s'assurer que les mesures d'atténuation relatives aux opérations de dragage incluses aux devis seront respectées intégralement. Quelles mesures le promoteur a-t-il prévues si les résultats ne rencontrent pas les exigences environnementales malgré le respect par l'entrepreneur, des clauses du devis?


AL/ml

c.c. M. Yves Grimard, chef de service avis et expertises
M. Michel Groleau, coordonateur avis et expertises

Direction du suivi de l'état de l'environnement
Service des avis et des expertises

Édifice Marie-Guyart, 7^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Téléphone : (418) 521-3820
Télécopieur : (418) 646-8483
Internet : <http://www.menv.gouv.qc.ca>
Courriel : manon.laplante@menv.gouv.qc.ca



Gouvernement du Québec
**Ministère de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation**
Direction générale des pêches et
de l'aquiculture commerciales
Direction de l'Innovation et des Technologies
Centre Aquicole Marin



Le 15 février 2001

Monsieur Serge Pilote
Direction des évaluations environnementales
Services des projets en milieu hydrique
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec)
G1R 5V7

OBJET : Réponses aux questions

Monsieur,

Tel que convenu, vous trouverez ci-joint un avis portant sur le document « Réponses aux questions et commentaires concernant le programme de dragage d'entretien du quai de Rivière-du-Loup pour une période de 10 ans par la Société des traversiers du Québec (3211-02-180) ».

Espérant le tout à votre satisfaction, je vous prie de recevoir mes meilleures salutations



Marcel Roussy, biologiste

MR/dd

p.j. Avis

c.c. M. Dario Lemelin
M. Lucien Poirier
M. André Dubois

AVIS

sur le document :

« Réponses aux questions et commentaires concernant le programme de dragage d'entretien du quai de Rivière-du-Loup pour une période de 10 ans par la Société des traversiers du Québec (3211-02-180) ».

Marcel Roussy,
Biologiste

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
Direction de l'innovation et des technologies
Centre Aquacole Marin de Grande-Rivière
6, rue du Parc, C.P. 340, Grande-Rivière, G0C 1V0

15 février 2001

1.0 INTRODUCTION

Le 25 janvier dernier, M. Gilles Brunet, du ministère de l'Environnement, faisait parvenir à M. Dario Lemelin, du Groupe d'analyse et de coordination des pêches et de l'aquaculture commerciales, du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, le document « Réponses aux questions et commentaires concernant le programme de dragage d'entretien du quai de Rivière-du-Loup pour une période de 10 ans par la Société des traversiers du Québec (3211-02-180) ». Il s'agissait d'indiquer si tous les renseignements demandés avaient été traités de façon satisfaisante et valable dans ce document complémentaire. Cette demande fut transmise à nos services le 5 février dernier. Le présent document traite donc de la validité des réponses effectuées.

2.0 ANALYSE

Il faut mentionner ici que l'initiateur a réduit à 10 ans la durée de son programme de dragage, qui devait se dérouler initialement sur une période de 25 ans.

Dans le document complémentaire, l'initiateur répond aux 47 questions posées par le ministère de l'Environnement. Nous soulignerons ici seulement les réponses qui nous semblent insatisfaisantes.

Question/Réponse 3 :

L'initiateur devrait utiliser des données plus récentes.

Question/Réponse 4 :

Existe-t-il des études qui pourraient donner une idée de la vitesse critique d'érosion pour le type de sédiments que l'on retrouve à cet endroit? L'initiateur a-t-il effectué une revue de la littérature pertinente à cet effet?

Question/Réponse 10 :

La réponse à la question 10 semble très problématique. On mentionne plusieurs analyses et mesures dont on ne cite pas les sources, les données utilisées, les méthodologies, etc. Y a-t-il des données plus récentes que celles de 1978? Quelle est la différence entre les sédiments compacts et des sédiments beaucoup moins compacts?

Question/Réponse 11 :

Cette réponse pourrait être clarifiée.

Question/Réponse 12 :

Cette réponse pourrait être clarifiée.

Question/Réponse 16 :

La réponse effectuée relance la question de la dispersion : n'y a-t-il pas un problème de dispersion au site de dépôt?

Question/Réponse 18 :

La réponse ne répond pas de façon satisfaisante à la question.

Question/Réponse 22 :

L'affirmation sur la capacité des larves de résister à de fortes turbidités semble un peu gratuite. L'initiateur peut-il citer des références, ou indiquer les experts consultés à propos de l'adaptation et de la tolérance des larves de hareng et de capelan à la turbidité, les niveaux de turbidité dont on parle, etc.

Question/Réponse 27 :

Cette réponse n'est pas satisfaisante.

Question/Réponse 30 :

Plus ou moins satisfaisant, ne disait-on pas ailleurs dans le texte que les sédiments de la région de Sept-Îles et ceux de la région de Rivière-du-Loup sont différents et se comportent de façon différente?

Question/Réponse 39 :

Cette réponse pourrait être clarifiée.

Question/Réponse 40 :

En ce qui concerne les larves de poisson, l'affirmation concernant la protection offerte contre la prédation semble gratuite. Des experts devraient se prononcer là-dessus.

Question/Réponse 43 :

La réponse est incomplète, ne répond pas entièrement et de façon satisfaisante à la question posée.

Commentaire général :

Les problèmes majeurs restent la stabilité du site de dépôt et le comportement du panache de dispersion selon les vents et les courants. Des données sur la vitesse critique d'érosion et sur les paramètres de vent et de courant influençant la dispersion du panache seraient nécessaires pour mieux quantifier les impacts. Si de telles données n'existent pas, l'initiateur devra saisir l'occasion des travaux pour récolter ces données.

3.0 RECOMMANDATION

Nous recommandons que l'étude d'impact soit jugée recevable en autant que l'initiateur réponde de façon plus satisfaisante aux éléments soulevés plus haut.

Note

DESTINATAIRE : Monsieur Gilles Brunet
Chef du service par intérim
Direction de l'évaluation environnementale des
projets industriels et en milieu hydrique

DATE : Le 20 février 2001

OBJET : Programme de dragage de 25 ans au quai de Rivière-du-Loup
par la Société des traversiers du Québec (3211-02-180)
N/Réf. : 9018

En réponse à votre demande d'avis du 25 janvier dernier, nous avons analysé le document complémentaire comprenant les réponses aux questions et les commentaires concernant le programme de dragage d'entretien au quai de Rivière-du-Loup par la Société des traversiers du Québec.

L'un des éléments dans notre demande de renseignements complémentaires a été insuffisamment traité. Le secteur à l'étude recèle des populations importantes de larves et de juvéniles d'éperlan arc-en-ciel. L'impact d'une turbidité accrue sur ces stades n'est pas documenté.

D'autre part, nous réitérons qu'un programme d'inventaire devrait être mis en place pour effectuer une meilleure caractérisation de la zone d'étude et de l'évaluation des impacts.

Le directeur de l'Aménagement de la faune
de la région du Bas-Saint-Laurent,

original signé par

AL/EP/al

Alain Lachapelle, biologiste



Environnement Canada
Environment Canada

Division des évaluations environnementales
1141, route de l'église (8^e étage)
C.P. 10100 succursale Sainte-Foy
Sainte-Foy (Québec)
G1V 4H5

V/réf. : 3211-02-180
N/réf. : 6900-340-L/21

Sainte-Foy, le 15 février 2001

Monsieur Serge Pilote
Ministère de l'Environnement
Direction des évaluations environnementales
Service des projets en milieu hydrique
Édifice Marie-Guyart
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec)
G1R 5V7



Objet : Programme de dragage de 25 ans du quai de Rivière-du-Loup par la Société des traversiers du Québec

Monsieur,

En réponse à la demande de M. Gilles Brunet adressée à M. Claude Saint-Charles le 25 janvier dernier, nous avons examiné la nouvelle documentation en fonction de nos champs de compétence et des questions que nous avons formulées le 8 décembre 2000.

Nous sommes généralement satisfaits des réponses que le promoteur a fournies et nous considérons détenir tous les renseignements nécessaires pour nous prononcer sur l'acceptabilité environnementale du projet.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, veuillez agréer Monsieur Pilote, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Louis Breton, biologiste
Division des évaluations environnementales
Environnement Canada - Région du Québec
tél.: (418) 648-4857 / fax.: (418) 649-6030
courriel : Louis.Breton@ec.gc.ca



Canada



RÉGIE RÉGIONALE
DE LA SANTÉ ET DES
SERVICES SOCIAUX
BAS-SAINT-LAURENT

Ministère de l'Environnement RE. 2001-02-22 Service des projets en milieu hydrique
--

Le 20 février 2001

Monsieur Gilles Brunet
Ministère de l'Environnement
Dir. des évaluations environnementales
Service des projets en milieu hydrique
Édifice Marie-Guyart, 6^e Étage
675, Boulevard René-Lévesque Est
Québec (Qc) G1R 5V7

OBJET : Commentaires sur le document complémentaire concernant le Programme de dragage d'entretien du quai de Rivière-du-Loup

Monsieur,

Dans l'ensemble, le document complémentaire répond à plusieurs de nos préoccupations. Nous y retrouvons entre autres la mise en place d'un monitoring annuel de la qualité des sédiments. Cependant, nous aurions souhaité voir la période des travaux reporté à la mi-juin, ce qui correspondrait à la fin des activités de pêche commerciale à l'éperlan.

Concernant l'énoncé à l'effet que la faune benthique recolonise rapidement les substrats meubles... il y aurait lieu de vérifier in situ cette affirmation. Nous déplorons qu'on n'ait pas retenu la mesure de certains contaminants dans la chair de l'éperlan qui s'avère un indicateur de choix dans ce milieu.

En espérant que ces commentaires vous seront utiles, veuillez recevoir, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Michel Laferrière
Responsable de l'environnement

c.c. Madame Michèle Bélanger MSSS
M. Daniel Bolduc, RRSSS Bas-Saint-Laurent